



Direction des Affaires Culturelles

2025 DAC 74 Subventions (85.000 euros) à trois associations pour l'organisation de festivals musicaux et avenant à convention avec l'association Paris Music.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose, dans le cadre de la politique musicale de la Ville de Paris, de bien vouloir apporter votre soutien à trois associations parisiennes, Festival au fil des voix - Le rendez-vous des musiques du monde, L'Esprit Jazz et Paris Music organisant des festivals musicaux dans la capitale.

Depuis sa création en 2008, le festival Au fil des voix met à l'honneur à chacune de ses éditions les pratiques vocales et instrumentales du monde en programmant une vingtaine de musiciens et de groupes reconnus et émergents. Cette manifestation annuelle tend à promouvoir auprès du grand public et des professionnels les nouvelles voix et les nouveaux talents de tous les continents.

L'année dernière le festival a, entre-autres, accueilli l'une des grandes voix du tango Ana Karina Rossi, une des figures emblématiques du jazz flamenco Antonio Lizana et la chanteuse et musicienne Hongroise Zsuzsanna Varkonyi.

Cette année le festival s'est tenu du 29 janvier au 12 février dans deux salles situées dans le 18^{ème} arrondissement : le 360 Paris Music Factory et le Trianon. Sa programmation a notamment donné l'occasion au public parisien de découvrir les dernières créations musicales du groupe multiculturel Ayom composé d'artistes originaires d'Angola, du Brésil, de Grèce et d'Italie, de l'étoile montante du jazz catalan Rita Payés et du groupe Sages comme des sauvages.

Depuis 2001, l'association L'Esprit Jazz organise le festival Jazz à Saint-Germain-des-Prés. Cette manifestation, soutenue régulièrement par la Ville de Paris, fait revivre le jazz plus particulièrement dans des lieux du quartier de Saint-Germain-des-Prés. Sa programmation, avec une quinzaine de concerts, offre un panorama des musiques jazz, des origines aux créations les plus récentes.

Cette année, la 24^e édition du festival se déroulera du 12 au 19 mai dans plusieurs lieux parisiens parmi lesquels le Théâtre de l'Odéon-Théâtre de l'Europe, l'église Saint-Germain-des-Prés, le Théâtre de l'Alliance Française et la Maison des Océans. Ces lieux accueilleront les concerts de plusieurs artistes émergents et confirmés, dont la chanteuse Youn Sun Nah en duo avec le pianiste Bojan Z, le quintet du pianiste Yaron Herman, la pianiste, compositrice et arrangeuse Leïla Olivesi, le quintet de la chanteuse Célia Kameni et le trio du pianiste azerbaïdjanais Etibar Asadli.

Le festival proposera également une séance de ciné-concert autour du documentaire de Thomas Pesquet et des interventions de musiciens dans des établissements scolaires.

Créée en 2017, l'association Paris Music a notamment pour objet de favoriser la création, la production et la diffusion musicale dans toute sa diversité, de favoriser l'accès du public à la diversité musicale, de soutenir les pratiques musicales amateurs. Le Festival Paris Music est une manifestation destinée à promouvoir auprès d'un large public la qualité et la diversité de la création musicale parisienne. Ouvert à toutes les esthétiques musicales, cet événement propose des concerts dans différentes salles de spectacles parisiennes et des lieux qui contribuent à la richesse du patrimoine parisien.

L'année dernière ce festival a investi une dizaine de lieux de la capitale, dont la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, le musée des Arts et Métiers, le Sunset,

l'appartement de Boris Vian et le Ground Control. Le festival a notamment programmé la chanteuse et musicienne Nalla, le musicien électro Arnaud Denzler, l'autrice, compositrice et interprète Leïla Houissoud, le multi-instrumentiste Léo Sidran et le cornettiste Médéric Collignon.

Cette année la neuvième édition du festival se tiendra du 20 au 23 mars et offrira à nouveau les conditions aux artistes et aux publics de partager des expériences musicales inédites.

Compte tenu de l'intérêt de ces événements participant à la vitalité culturelle de la capitale, je vous propose d'attribuer une subvention de 15.000 euros à l'association Festival au fil des voix - Le rendez-vous des musiques du monde, une subvention de 20.000 euros à l'association L'Esprit Jazz et de fixer à 50.000 euros, dont 25.000 euros d'acompte déjà votés par votre assemblée au mois décembre dernier, le montant de la subvention attribuée à l'association Paris Music, pour l'organisation de l'édition 2025 de leurs manifestations musicales.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser également à signer l'avenant à la convention avec l'association Paris Music annexé au présent projet.

La Maire de Paris.

2025 DAC 74 Subventions (85.000 euros) à trois associations pour l'organisation de festivals musicaux et avenant à convention avec l'association Paris Music.

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention relative à l'attribution d'un acompte de 25.000 euros au titre de l'année 2025 à l'association Paris Music, approuvée par délibération 2024 DAC 481 des 17, 18, 19 et 20 décembre 2024 ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à trois associations parisiennes organisant des festivals et lui demande l'autorisation de signer le premier avenant à la convention avec l'association Paris Music ;

Vu l'avis du conseil du 6e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par madame Carine Rolland, au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association Festival au fil des voix - Le rendez-vous des musiques du monde, 49 rue Myrha 75018 Paris, pour l'organisation de la 18e édition de son festival musical. Paris Asso 20105 - 2025_00724
Numéro SIRET 50425115800037

Article 2 : Une subvention d'un montant de 20.000 euros est attribuée à l'association L'Esprit Jazz, 19 rue des Frigos 75013 Paris, pour l'organisation de son festival Jazz à Saint-Germain-des-Prés en 2025. Paris Asso 19634 - 2025_04672
Numéro SIRET 44066984400019

Article 3 : La subvention attribuée à l'association Paris Music, 15 rue des Halles 75001 Paris, au titre de l'organisation du Festival Paris Music en 2025 est fixée à 50.000 euros, soit un complément de 25.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. Paris Asso 191733 - 2025_05303
Numéro SIRET 83434093700020

Article 4 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer le premier avenant à la convention avec l'association Paris Music joint à la présente délibération.

Article 5 : Les dépenses correspondantes, d'un montant total de 60.000 euros, seront imputées sur le budget de fonctionnement 2025 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.